

# TRIBUNE

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JANVIER 2015

POSTE - TBM



**CGSP**

**FGTB Services Publics**



71<sup>e</sup> année - n°1 - janvier 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour: CGSP place Fontaines, 9/11 1000 Bruxelles



## EVASION FISCALE DES MILLIARDS ENVOLES

DOSSIER P. 4



**ÉDITO**  
L'insurrection  
qui vient !  
P. 3



**POSTE**  
Veillée d'armes en  
cette fin d'année  
P. 9



**TBM**  
Grève émotionnelle  
au TEC Liège-Verviers  
P. 14

## Avis aux membres

### Cotisation

En application des statuts de la CGSP fédérale, la cotisation des membres sera indexée pour la période 2015-2016. Il s'agira d'une majoration (mensuelle) de 0,25 euro pour une cotisation entière, de 0,15 euro pour une cotisation réduite et de 0,05 – 0,10 euro pour les pensionnés (en fonction de leur situation).

## Préavis de grève

**Le 2 décembre 2014**

### Concerne : dépôt de préavis de grève à partir du 16 décembre 2014

Monsieur le Premier ministre,  
Monsieur le Président du Comité A,

La CGSP s'oppose aux mesures gouvernementales envisagées pour l'ensemble de la Fonction publique et des Entreprises publiques autonomes.

En réaction à ces attaques, la CGSP dépose un préavis de grève prenant cours le 16 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

La CGSP couvre l'ensemble des actions que pourraient mener nos affiliés.

Toute absence d'un membre du personnel qui participera aux dites actions est donc à considérer comme un arrêt de travail couvert par notre organisation syndicale.

La CGSP vous prie de prendre les mesures nécessaires pour informer toutes les autorités publiques relevant du Comité A de possibles perturbations dans leurs services.

Les modalités spécifiques à certains secteurs seront communiquées directement aux autorités concernées par les responsables syndicaux compétents.

Veuillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Président du Comité A, nos salutations.

*Michel Meyer*  
Président CGSP fédérale

## DANS NOS RÉGIONALES

### Namur

#### Expo 14/18 – Gare des Guillemins

Le Comité des Pensionnés organise le 6 mars 2015, une après-midi récréative à l'Expo 14/18, Gare des Guillemins à Liège. Durée de la visite ± 2 heures.

Départ de la Gare de Namur à 13h. Chaque participant est libre de son retour sauf s'il a un billet de groupe.

La participation aux frais est la suivante :

Les + 65 ans : train aller-retour 6 € - Entrée à l'Expo : 8 €.

Les - 65 ans qui partent individuellement : train aller-retour 17,50 € - Entrée 8 €.

Les - 65 ans qui partent en groupe de plus de 15 personnes : train 10 € - Entrée 8 €.

Inscriptions clôturées le 20 février.

Personne de contact :

Maria Pasquarelli 0476/36 68 88 ;

Jean-Pierre Bagnat 0478/58 40 04.

### Namur

#### Journée récréative à Rochehaut sur Semois

Le Comité des Pensionnés organise le 15 mai 2015, une journée récréative à l'Auberge de la Ferme à Rochehaut sur Semois.

Voyage en car : départ 9h de la CGSP.

Dîner : Apéritif, repas, dessert, café

Prix : 50 €

Inscription pour le 15 mars :

- acompte de 15 € au compte BE82 1325 2346 3268 ;
- le solde de 35 € devra être versé sur le même compte au plus tard le 15 avril.

Sauf cas grave, l'acompte ne sera pas remboursé.

Il est important que le car soit complet, plus nous serons nombreux et moins les frais seront importants.

NB : une erreur s'est glissée dans l'invitation que vous avez reçue le 7 novembre 2014. Le numéro de compte est le BE82 1325 2346 3268.

**La CGSP wallonne**  
**vous souhaite un joyeux bordel...**

## L'insurrection qui vient !

À la veille de la journée nationale de grève du 15 décembre, on ne peut pas dire que le gouvernement fédéral d'Antwerpen a entendu le mécontentement du monde des travailleurs.

La manifestation nationale du 6 novembre a été une réussite historique ; les grèves provinciales des 24 novembre, 1<sup>er</sup> décembre et 8 décembre ont atteint plus que leurs objectifs et le gouvernement de Bart De Wever ne veut pas comprendre. Même un récent sondage flamand a démontré que 80 % des Flamands jugent que les efforts ne sont pas justement répartis !

Décidément, ce gouvernement des droites est dominé par ceux qui ne veulent pas du vivre ensemble. Que ce soit d'un point de vue communautaire mais encore plus d'un point de vue social. Une véritable guerre des classes, entamée en sourdine depuis longtemps déjà, a pris un tour d'une violence inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Le monde du travail est la cible de toutes les mesures gouvernementales.

L'entêtement à vouloir rembourser une dette illégitime ne sert que les intérêts des rentiers, c'est-à-dire ceux qui, par opposition aux travailleurs, ne vivent pas du fruit de leur travail mais de leur patrimoine et de ses rentes. Toutes les dérives sécuritaires de ce gouvernement, au-delà de l'atteinte aux libertés individuelles et collectives, comme l'appel à l'armée et les services privés de sécurité, ne sont cohérentes que si on comprend qu'il s'agit de protéger les nantis contre ceux qui n'ont pas ou peu de patrimoine.

Sans changement fondamental de politique, c'est l'insurrection qui arrive !

Non que les travailleurs la souhaitent mais bien parce que les circonstances ne laisseront pas d'alternatives à ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre.

L'insurrection n'est pas l'émeute. Victor Hugo l'explique dans *Les Misérables* : « *Il y a l'émeute, il y a l'insurrection ; ce sont deux colères, l'une a tort, l'autre a droit [...] La guerre du tout contre la fraction est l'insurrection ; l'attaque de la fraction contre le tout est émeute [...] De là vient que, si l'insurrection, dans des cas donnés, peut-être, comme a dit Lafayette, le plus saints des devoirs, l'émeute peut être le plus fatal des attentats.* »

À n'en point douter, la fraction est ce gouvernement, soutenu par le Vlaams Belang contre les grèves, qui veut réduire le pouvoir d'achat de plus de 90 % de la population et renforcer les quelques pourcents des plus riches. « *L'insurrection est le plus sacré des devoirs lorsqu'elle vient d'en bas* » dit encore Charles Péguy.

Loin de ces citations d'auteurs, janvier sera le mois de la poursuite du combat de tous les travailleurs contre la politique de ce gouvernement.

Tous les travailleurs, c'est-à-dire ceux qui ont du travail, ceux qui en sont privés, ceux qui sont malades, ceux qui sont d'origine étrangère avec ou sans papiers, ceux qui travaillent sous un statut de vrai ou de faux indépendant, ceux qui étudient aujourd'hui pour espérer travailler demain et ceux qui, ayant travaillé, ont mérité d'avoir une retraite digne qui permette non seulement de survivre mais bien entendu de vivre.

La richesse continue de croître en Belgique, faisons en sorte que tous les travailleurs en profitent.

La lutte, c'est maintenant !

# LuxLeaks : des milliards envolés !

Imaginez un monde dans lequel vous pourriez payer ou non des impôts tout en continuant de bénéficier d'infrastructures et de services publics de qualité payés par les autres ! Ce monde existe : c'est le nôtre. Aujourd'hui, les multinationales peuvent dégager des milliards de bénéfices sans s'acquitter du moindre euro d'impôt. La révélation de cette évasion fiscale, quelques heures avant l'imposante manifestation nationale du 6 novembre, a été ressentie comme une véritable provocation au moment où le gouvernement Michel accable les citoyens de ses mesures antisociales.



Après l'Offshore Leaks qui avait mis à jour l'usage intensif des paradis fiscaux par les multinationales et de riches contribuables, le Consortium international de journalistes d'investigation lance un nouveau pavé dans la marre en révélant l'existence à nos portes d'arrangements fiscaux particulièrement favorables à des sociétés multinationales. C'est le fisc luxembourgeois qui est ici le principal protagoniste, mises à part, bien sûr les 300 multinationales dont 26 sociétés belges, qui ont bénéficié du système de « ruling ». En se faisant imposer par le Luxembourg à des taux ridiculement bas, parfois inférieurs à 1 % au lieu des 34 % théoriques que représente l'impôt des sociétés en Belgique, ce sont des milliards qui échappent au fisc belge.

Ce sont ces mêmes milliards que le gouvernement veut nous faire payer à travers l'arsenal de mesures les plus antisociales que nous ayons connu depuis 70 ans.

## La grande évasion

Le ruling, c'est une consultation préalable de l'administration fiscale pour savoir si la déclaration que l'on compte faire sera conforme au droit fiscal et acceptée. Il ne suffit pas en effet d'avoir de l'imagination fiscale. Il faut que les montages et déductions que l'on envisage soient conformes au droit et en tout cas incontestables après coup par l'administration fiscale. Le ruling existe en Belgique mais le fisc belge serait un peu trop tatillon et puis même, fût-il plus « tolérant », le taux officiel de l'impôt des sociétés est quand même de 34 % chez nous. Il y a des cieus plus cléments et des administrations fiscales plus coulantes. La Luxembourgeoise par exemple.

Ainsi, il y est possible qu'une société transforme 90 % de ses bénéfices en savoir-faire qui devient un « actif incorporel » non taxable. Elle n'est donc taxée que sur 10 %.

Une autre, FedEx, pour la citer, rapatrie

ses bénéfices dans une filiale luxembourgeoise et bénéficie d'une exonération pour 99,75 % des sommes rapatriées. Impôt sur 0,75 % du revenu ! Et bien entendu, les pays où ces revenus ont été générés n'auront rien perçu.

Mais l'exemple qui scandalise au plus haut point est celui d'Albert Frère. Ce dernier s'est payé un jet privé de 25 millions de dollars sans que cela ne lui coûte un cent ! Grâce à la complaisance fiscale du fisc grand-ducal<sup>1</sup>.

## Légalité vs l'égalité ?

Pour autant qu'il n'y ait pas de fausse déclaration, tout cela est *légal*. Ce n'est pas de la fraude mais de l'*optimisation fiscale* un peu « limite ». Dans la concurrence fiscale que se livrent les États européens, le « ruling » du Luxembourg est une « réponse » à la création des intérêts notionnels en Belgique... !

La Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) a vivement

réagi à l'annonce de ce nouveau scandale financier. Elle dénonce l'hypocrisie des gouvernements européens et de la Commission qui sont au courant des stratagèmes des grandes entreprises mis en place pour payer le moins d'impôt possible. Ce qui est révélé ici, c'est le système à échelle industrielle des ententes fiscales secrètes et la complicité du gouvernement luxembourgeois. En conséquence, ce sont des milliards d'euros qui ont été perdus au détriment des citoyens soumis, eux, à des destructions d'emploi, des pertes de rémunération et de protection sociale.

Ce qui est également nouveau c'est la preuve effarante de la collusion entre un gouvernement et l'un des plus grands cabinets d'expertise comptable, PricewaterhouseCoopers (PwC), qui a négocié en secret plus de 500 accords fiscaux impliquant 340 entreprises.

”  
**Dans la concurrence fiscale que se livrent les États européens, le « ruling » du Luxembourg est une « réponse » à la création des intérêts notionnels en Belgique**  
 “

Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne et ancien Premier ministre du... Luxembourg, a expliqué que les accords fiscaux secrets de son pays étaient *légaux* mais *immoraux*.

Sa proposition visant à étendre l'échange automatique d'informations sur les « rulings » fiscaux au sein de l'UE est la bienvenue, mais il faudra des mois avant qu'elle ne soit acceptée par le Conseil.

### Une commission d'enquête

Pour la FSESP, des mesures plus immédiates sont tout à fait réalisables en vue de supprimer ces accords fiscaux nuisibles.

Premièrement, la légalité des accords fiscaux au Luxembourg, sur la base des règles européennes relatives aux aides d'État, reste encore à prouver. La

concurrence fiscale agressive entre certains pays comme les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Irlande et l'Autriche est une infraction au Traité qui oblige à une coopération sincère entre les États membres. C'est pour cette raison que la FSESP appelle à une enquête du Parlement européen<sup>1</sup> sur les 340 entreprises et le rôle de PwC. Les enquêtes actuellement menées par la Commission dans le but de savoir si les réductions d'impôts accordées à Fiat Finance et Amazone au Luxembourg, à

Apple en Irlande et à Starbucks aux Pays-Bas, sont des formes de subventions cachées, doivent être conclues dans les plus brefs délais, et des amendes dissuasives imposées. Deuxièmement, les gouvernements de l'UE ont désormais une bonne base pour interdire aux 340 entreprises l'accès aux fonds de

l'UE, aux aides d'État ou aux marchés publics jusqu'à ce qu'elles fassent leur *mea culpa* et payent des impôts non négociables là où leurs bénéfices ont été réalisés, selon le principe approuvé par le G20 à Brisbane les 15 et 16 novembre derniers.

Troisièmement, les liens entre la Commission et les grands cabinets d'expertise comptable doivent être revus.

### La Belgique n'a pas de problème budgétaire, elle a un problème fiscal !

L'évasion fiscale a pris de telle proportion qu'elle menace aujourd'hui la stabilité de nos États. Entre vingt mille et trente mille milliards de dollars sont ainsi dissimulés dans les paradis fiscaux, soit l'équivalent des deux tiers de la dette mondiale. Des sommes d'argent colossales qui privent les États de leurs moyens



financiers nécessaires et les amènent à imposer l'austérité envers les bas et moyens revenus. Plutôt que de faire contribuer équitablement l'ensemble des revenus et tout particulièrement ceux des plus riches, le gouvernement Michel a déclaré la guerre aux travailleurs de ce pays.

La conclusion s'impose d'elle-même : elle a été tirée par Michel Gevers, Professeur émérite de l'UCL et Docteur Honoris Causa de la VUB dans sa carte blanche du Soir du 13 novembre.

« *La Belgique n'a aucun problème budgétaire. Il n'y a donc aucune raison de s'attaquer à notre système de sécurité sociale, notre recherche, nos institutions culturelles, ou la SNCB. Il suffit de faire en sorte que les personnes les plus riches soient taxées comme le reste de la population et que les entreprises bénéficiaires contribuent à l'impôt. Oublions donc la déclaration gouvernementale et donnons à lire à notre gouvernement les analyses d'aujourd'hui pour qu'il abandonne ses idées archaïques, qu'il s'excuse et qu'il démissionne.*

*Cet accord de gouvernement n'était qu'un mauvais rêve ! » ■*

1. <http://www.icij.org/>
2. <http://www.lecho.be/detail.art?a=9565542&n=7888&ckc=1>
3. Une commission d'enquête est l'instrument le plus puissant dont dispose le Parlement européen. Ses compétences vont au-delà de celles d'un simple rapport spécial. Elle peut mener des enquêtes sur les infractions à la législation européenne par les États membres et déterminer si les actions de la Commission sont en conformité avec ses obligations au titre des traités de l'Union européenne. Elle peut également formuler toute recommandation qu'elle juge nécessaire et constitue une base décisive pour un suivi législatif.

## La majeure partie de la dette publique belge est illégitime

Depuis 1990, le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde (CADTM) démontre le lien entre la dette et l'incapacité du système économique mondial à satisfaire les droits les plus élémentaires de millions de personnes à travers le monde. Dans « Les Chiffres de la dette 2015 », le CADTM insiste particulièrement sur les dettes illégitimes.

Le CADTM met en évidence le « système dette » qui soumet de la même manière les peuples des pays en développement et ceux des pays les plus industrialisés. Là comme ici, l'endettement est utilisé par les prêteurs comme un instrument de domination politique et économique.

Face au sentiment d'injustice causé par le sauvetage public des banques qui ont causé la crise et les politiques de coupes claires dans les dépenses sociales, ont surgi divers mouvements citoyens qui revendiquent la nécessité de mener des audits citoyens des dettes publiques. Ces audits visent à identifier la part de la dette considérée comme illégitime en vue d'exiger son annulation.

### Qu'est-ce qu'une dette illégitime ?

Certaines dettes, bien que légales au niveau juridique, peuvent néanmoins être qualifiées d'illégitimes, à l'instar des « sauvetages » imposés par la « Troïka » (Commission européenne, Banque centrale européenne et FMI) à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande. Plusieurs éléments concourent au caractère illégitime des dettes contractées par ces trois gouvernements auprès de la Troïka : les mesures exigées portent gravement atteinte aux droits sociaux et violent ainsi les droits humains fondamentaux ; la population n'a pas été consultée quant au changement de politiques publiques qui lui a été imposé ; enfin, les taux d'intérêt des prêts, bien qu'inférieurs à ceux du marché, sont hors de portée de ces pays. Pour le CADTM, il s'agit de dettes clairement illégitimes et elles doivent être annulées.

### Pouvoir se financer auprès de la Banque centrale

Vu l'impossibilité actuelle de se financer auprès de la banque centrale, les États sont obligés de recourir aux marchés financiers via l'émission de titres

de dette souveraine qui sont achetés principalement par les banques privées<sup>1</sup>.

Ce monopole octroyé au secteur privé rend illégitime une partie importante de la dette publique.

En effet, l'économiste Olivier Bonfond (CADTM et CEPAG) a calculé le surcoût payé par la Belgique pour se financer sur les marchés financiers dominés par les banques privées. Il a conçu le graphique présenté ici qui prend en compte différents scénarios.

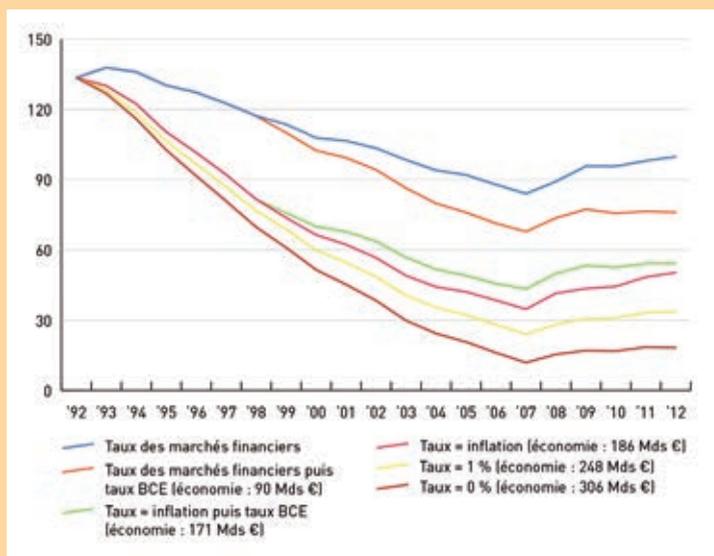
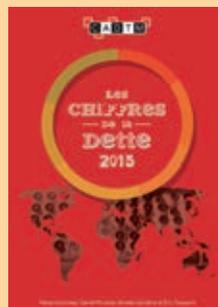
La courbe bleu foncé montre l'évolution de la dette telle qu'elle s'est effectivement déroulée. Entre 1992 et 2012, elle est passée de 135 % du PIB à 100 % du PIB. Les autres courbes montrent que si la Belgique avait pu se financer auprès de la Banque centrale, la dette publique aurait été nettement inférieure. La courbe jaune montre que si la Belgique avait pu emprunter au taux de 1 % à la Banque centrale, la dette publique serait passée de 135 % du PIB en 1992 à 34 % du PIB en 2012. Dans ce cas de figure,

la Belgique aurait économisé 248 milliards d'euros entre 1992 et 2012.

La courbe rouge foncée indique que si la Belgique avait pu se financer à taux zéro auprès de la Banque centrale, la dette serait passée de 135 % du PIB en 1992 à 18 % du PIB en 2012. Dans ce dernier cas de figure, la Belgique aurait économisé 306 milliards d'euros entre 1992 et 2012. Ce graphique permet d'affirmer que la part illégitime de la dette publique belge actuelle est tout à fait considérable.

Si en plus on prend en compte, les dettes illégitimement contractées par la Belgique suite aux cadeaux fiscaux faits au 1 % le plus riche et aux grandes entreprises ainsi que le coût du sauvetage bancaire, on aboutira à une conclusion évidente : la majeure partie de la dette publique belge est illégitime.

1. L'interdiction pour les banques centrales d'agir en tant que prêteur auprès des États est actée par l'article 123 du Traité de Lisbonne et pour la zone euro par l'article 21.1 des statuts de la BCE.



Évolution de la dette belge en % du PIB en fonction des taux d'emprunts, de 1992 à 2012  
Source : calculs réalisés par Olivier Bonfond à partir des chiffres de la Banque nationale.

## Le client

« L'ONEM veut être un service public axé sur le client. »

« Le compte officiel @SNCB s'intègre pleinement dans notre volonté de placer le client au centre de notre attention ». En quelques décennies, l'usager ou le citoyen a été détrôné par le client. Arrêt sur un glissement sémantique non dénué de conséquences.

Un client est celui qui prend la décision d'acheter un bien, un produit ou un service. Comme annoncé en introduction, l'usager s'est transformé en client. Et ce changement a entaché la nature de la relation : la confiance a été rompue ! Quand un facteur par exemple proposait quelque chose, a priori, l'usager avait totalement confiance. Maintenant, c'est l'inverse. Le client a toujours peur qu'on lui fourgue ce dont il n'a pas besoin. Et comme les métastases d'un cancer, la logique « client » a envahi toutes les strates des services publics. Le client est donc devenu le Cheval de Troie permettant l'« extension à toutes les sphères de l'existence, sociale et individuelle, d'une même logique normative : concurrence généralisée, universalisation du modèle de l'entreprise, extension à l'individu de la problématique gestionnaire du capital »<sup>1</sup>

Cette logique client ne s'invite pas seule au bal des fonctionnaires. Elle introduit avec les règles de fonctionnement du privé un « mode néolibéral de gouvernance à l'attention des agents publics, où le citoyen est redéfini en client et où les administrateurs publics sont encouragés à cultiver l'esprit entrepreneurial »<sup>2</sup>. Les critères d'efficacité et de rentabilité, les techniques d'évaluation s'imposent partout comme autant d'évidences indiscutables, venant saper le régime de confiance en vigueur précédemment.

### Faire vaciller le service public

Cette gestion par le stress et la pression évacue également la dimension qualitative du travail et entraîne une forte souffrance au travail pour les agents sans cesse confrontés à des injonctions

paradoxaux entre le respect de la culture du service public et le respect des procédures managériales.

En outre, s'il n'y a plus de différence fondamentale entre privé et public, pourquoi maintenir ce dernier, si lourd et si peu efficace selon les critères du premier ? Si on ajoute à cela l'appétit forcé et féroce illimité du néolibéralisme, les ingrédients sont réunis pour faire vaciller un service public déjà bien ébranlé.

Or, si le secteur privé peut choisir ses clients, le secteur public est là pour tous les citoyens. Forcer le secteur public à trier parmi ses usagers, à en délaisser certains revient à le dénaturer et, ce faisant, à l'affaiblir. Ces outils de gestion remettent en cause le principe fondamental au cœur de la mission de service public : celui de leur gratuité ou de leur accessibilité à tous et toutes. Le greffon privé ne laisse pas indemne le corps (public) qui le reçoit.

### Le règne de la marchandise ?

Il permet en outre au néolibéralisme de réduire les politiques publiques aux seuls critères de profitabilité ou de productivité, au détriment d'autres critères, autrement pertinents, de définition du bien commun.

L'État est alors conçu comme une entreprise soumise à la rationalité du marché. Ainsi s'instaure une philosophie managériale aux chiffres fixés par une rationalisation productiviste digne de la planification soviétique. Et l'introduction de cette logique client dans la gestion des services publics aboutit à la marchandisation de ces mêmes services et à un « recentrage sur des fonctions



jugées essentielles conduisant par là même à un amaigrissement du rôle du service public »<sup>3</sup>.

En outre, puisque le secteur public se voit contraint de se plier à une logique de marché dans ses opérations internes, il doit recruter des personnes à même de mener à bien ces missions. Alors qu'auparavant, le secteur public permettait l'insertion par l'emploi de personnes peu qualifiées, cet objectif ne cadrerait plus avec les visées modernes.

Le citoyen transformé en client devient le citoyen *Test-Achats* et cette transformation signe la fin de la solidarité comme principe d'accès universel à certains biens fondamentaux.

1. Pierre Dardot & Christian Laval, « Néolibéralisme, capitalisme et démocratie managériale », *Le Sarkophage* n° 23, mars-mai 2011, p. 7, <http://tiny.cc/zkmnuw>

2. Alexandre Piraux, « Vers des réformes de 3<sup>e</sup> génération ? », *Politique*, revue de débats, n°78, janvier-février 2013, p. 24.

3. Gratia Pungu, « Bruxelles, le dilemme du gestionnaire », *Politique*, revue de débats, n° 78, janvier-février 2013, p. 39.

## Près de 5 000 Bruxellois exclus du chômage en ce début janvier

*Depuis ce 1<sup>er</sup> janvier 2015, la machine à exclure les chômeurs fait de nouvelles victimes. Pas moins de 5 000 travailleurs sans emploi bruxellois vont perdre leur droit aux allocations de chômage ! La FGTB Bruxelles a décidé d'apporter son aide concrète à tous ses affiliés menacés d'exclusion et d'intensifier la mobilisation syndicale contre cette nouvelle étape de la chasse aux chômeurs.*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les allocations de chômage acquises sur base des études, appelées aussi « allocations d'insertion », sont limitées à 3 ans. Pour un grand nombre de bénéficiaires des allocations de chômage, le 1<sup>er</sup> janvier 2015 marquera donc la fin de cette période, avec pour conséquence une exclusion pure et simple du chômage !

Véritable catastrophe sociale, cette exclusion massive ne fera qu'accroître la précarité et la pauvreté de tous ces jeunes et moins jeunes travailleurs sans emploi. Ils vont non seulement perdre le revenu de remplacement, qui leur permettait de survivre, mais également leur sécurité sociale (remboursement des soins de santé, allocations familiales, pensions). De plus, ils n'auront plus accès aux programmes d'emploi reposant sur l'activation des allocations de chômage. Un bon nombre d'entre eux n'aura donc d'autre solution que d'aller frapper aux portes des CPAS, pour autant qu'ils soient dans les conditions d'attribution du revenu d'intégration sociale ou, à défaut, de solliciter l'aide de leur famille... ou de la rue.

Un tel transfert de la Sécurité sociale vers le CPAS marque le passage d'un régime assurantiel de solidarité vers un système d'assistance, sous condition de revenus. La FGTB de Bruxelles dénonce, une fois encore, cette politique et s'engage à poursuivre la lutte contre la chasse aux chômeurs.

Concrètement, la FGTB organise depuis cet automne des entretiens individuels avec tous les affiliés concernés afin de les aider à prendre les dispositions utiles. Un nouveau service d'accueil et d'information des chômeurs en fin de droit est mis à leur disposition.

Les possibilités de report de l'exclusion seront examinées au cas par cas. La réglementation permet en effet un tel report en cas de périodes de travail, de reprise d'une formation, ou encore en raison d'une inaptitude au travail d'au moins 33 % ou de problèmes personnels ne permettant pas de travailler dans le circuit normal du travail. Le cas échéant, des conseils seront délivrés pour solliciter utilement l'aide du CPAS et éviter la spirale infernale de l'exclusion (endettement, retards de loyer, expulsion du logement, etc.).



De manière générale, un appel à se mobiliser et à rejoindre le Groupe militant *Résiste !* est lancé dans toutes les permanences chômage de la FGTB.

Ces dispositions concrétisent la solidarité de la FGTB Bruxelles avec ses affiliés et tous les travailleurs avec ou sans emploi.

*Jean-Pierre Knaepenbergh*  
Secrétaire général de l'IRB-CGSP  
Président de la FGTB-Bruxelles

### Groupe de travailleurs sans emploi (TSE)

Le Collectif *Résiste !* de la Centrale culturelle bruxelloise de la FGTB Bruxelles.

Tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis du mois — rue de Suède, 45 à Saint-Gilles (3<sup>e</sup> étage)

- Myriam Akhaloui 02 216 16 77 – 0498 87 14 21  
myriam.akhaloui@fgtb.be

- Wouter Vanaelst 02 552 03 63 – 0499 55 07 83  
wouter.vanaelst@fgtb.be



[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)

## Veillée d'armes en cette fin d'année

Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour l'année 2015 !

La situation politique du pays, provoquée par les mesures inacceptables décidées frontalement par le gouvernement Michel, reste préoccupante.

Pour votre organisation syndicale, cette nouvelle année débute dans un climat d'inquiétude, d'incertitude, de provocation, de réaction...

Le combat syndical prend dès lors toute sa résonance !

Les actions menées en novembre et décembre ont démontré la volonté des citoyens de rejeter avec force l'accord gouvernemental. L'avalanche de mesures injustes dictées avec arrogance par le MR et la N-VA nous contraint à rester mobilisés et à prévoir de nouvelles actions !

La stratégie des uns et des autres reste à définir dans les prochains jours.

Tout cela ne doit pas nous enfermer dans un schéma mental aveugle qui consisterait à ne pas respecter, sur le plan syndical, nos droits et nos devoirs à l'égard de bpost.

Notre intervention en Commission paritaire a porté ses fruits.

La réponse et l'attitude de l'Entreprise ont permis la reprise du dialogue social (lire ci-après).

À l'heure de boucler cette « Tribune », les négociations sont toujours en cours.

Nous pourrions peut-être trouver un accord pour la Commission paritaire du 18 décembre.

Néanmoins, pour la CGSP, le leitmotiv demeure inchangé : il y aura accord sur tout ou accord sur rien !

Pour le reste, bpost annonce la couleur : 2015 sera l'année de tous les dangers.

La restructuration de l'Administration centrale (dossier Alpha), les restructurations des bureaux régionaux (dossier NMS3 et MRS Retail) et les modèles organisationnels déployés dans le futur focaliseront toute notre attention.

Les droits et acquis des travailleurs seront touchés !

La CGSP enclenchera aussitôt la réplique à la hauteur de ces mesures restrictives...

Fraternellement,

*Jacques Lespagnard*  
Secrétaire général

## Déclaration en Commission paritaire du 5 novembre 2014

*Voici la déclaration faite par notre Secrétaire général, Jacques Lespagnard, lors de la Commission paritaire du 5 novembre dernier.*

Madame F. MASAI  
Présidente du Conseil d'Administration

Madame la Présidente,

Par mon intervention, je voudrais vous faire part de mes inquiétudes et rappeler à l'Entreprise qu'elle a la mémoire courte.

Au-delà de fréquentes restructurations touchant nombre d'entités postales, la CGSP est préoccupée par les nouveaux projets MSO ayant pour cadre le modèle d'organisation dans le futur, la distribution des colis le dimanche par des indépendants et la réorganisation NMS3.

La CGSP s'interroge aussi sur les ressorts de la stratégie de bpost, en ce, le projet « Alpha », une réorganisation d'une ampleur inacceptable pour les organisations syndicales.

À ce titre, l'histoire postale est émaillée de projets qui pour certains n'ont jamais abouti.

Pendant trop longtemps, l'Entreprise a profité d'un silence relatif des organisations syndicales et d'un dialogue social « à une vitesse » pour tromper les travailleurs de bpost.

Chaque semaine, nombre de procédures entachées d'irrégularités sont constatées dans vos services avec pour conséquence des dommages financiers collatéraux pénalisants.

Tout cela concourt à entretenir le malaise existant dans l'Entreprise.

Pour toutes ces raisons, la CGSP demande à bpost de revoir sa position concernant toutes les réorganisations en cours et celles à venir.

Par cette demande, nous soumettons aux responsables de bpost un temps de réflexion.

Osant croire que cette stratégie permettra de restaurer un climat de confiance afin de poursuivre un vrai dialogue social.

Car pour l'heure, nous avons enclenché une dynamique dont le carburant est le mécontentement social et la frustration.

En attendant une décision de l'Entreprise, la CGSP suspend toutes négociations au niveau national.

Sans réponse favorable à nos préoccupations, la CGSP prendra ses responsabilités afin de mener des actions.

Je reste, Madame la Présidente, à votre disposition pour toutes discussions concernant ma déclaration.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes salutations distinguées.

*Le Secrétaire général,  
Jacques LESPAGNARD*

## Réponse de l'Entreprise à cette intervention

Aux secrétaires nationaux

Nous avons pris note de la déclaration faite en Commission paritaire du 5 novembre.

Nous comprenons les questions que vous posez, confrontés comme vous l'êtes aux projets importants qui concernent MSO dans la future organisation du travail, la distribution de paquets le dimanche et le projet NMS3.

La multitude de projets clés peut créer une telle incertitude et pression, que les discussions essentielles pour l'entreprise peuvent ne pas progresser suffisamment.

Nous sommes bien conscients de cela et avons donc proposé concrètement de cerner très clairement chaque projet afin d'essayer d'avancer étape par étape.

Ce fut la raison pour laquelle – et ce d'ailleurs à la demande expresse des partenaires sociaux – nous avons mené des discussions cette semaine dans le cadre d'une phase de test possible pour la distribution des paquets le dimanche.

Sur la base de cette discussion constructive, la direction a formulé des propositions concrètes mardi soir, sur lesquelles nous voulons clôturer le débat jeudi prochain.

Nous sommes prêts à continuer à travailler de la même façon dans les prochaines semaines, en commençant par la discussion sur la forme de l'organisation MSO à l'avenir. Un dossier qui est essentiel à la fois pour l'entreprise que pour l'emploi.

Nous pensons qu'en n'entamant pas ces discussions, les marges de négociation n'augmenteront en aucun cas.

Nous tenons à préciser explicitement que nous sommes prêts à formuler une proposition concrète sur la façon dont nous pouvons insuffler plus d'oxygène sur le terrain en 2015 en échelonnant davantage les restructurations Géoroute prévues, et ce comme transition vers le futur modèle d'organisation. De la sorte, nous tenons aussi compte de la remarque formulée qu'il faut consacrer suffisamment de temps aux changements nécessaires.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous inviter le 27 novembre prochain, consécutivement à la concertation informelle mensuelle, où nous pourrions expliquer des propositions concrètes à cet égard.

Nous voudrions aussi, à ce moment, faire le point sur l'avancement du projet Alpha et de la façon dont ce projet pourrait être abordé.

En espérant que nous pouvons continuer le dialogue social,

Sincères salutations,

Koen Van Gerven

Mark Michiels

## Préavis de grève

*Nous vous communiquons le préavis de grève déposé le 17 novembre dernier ainsi que la réponse du CEO de bpost.*

Monsieur Koen VAN GERVEN  
CEO  
bpost  
Centre Monnaie  
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 17 novembre 2014.

Monsieur le CEO,

OBJET : préavis de grève

Vu la situation politique actuelle et les problèmes rencontrés quotidiennement dans l'Entreprise dus aux nombreuses réorganisations, la CGSP dépose ce jour un préavis de grève prenant cours immédiatement afin de couvrir toute action de mécontentement des agents.

Je vous prie de croire, Monsieur le CEO, en l'assurance de mes salutations très distinguées.

*Le Secrétaire général,  
J. LESPAGNARD*

CGSP Secteur Poste  
Monsieur Jacques LESPAGNARD  
Place Fontainas, 9/11  
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 19 novembre 2014.

Cher Jacques,

Nous avons lu le préavis de grève déposé par la CGSP le 17/11 avec la plus grande attention.

Concernant les problèmes dénoncés et relatifs à bpost, l'entreprise maintient son engagement de continuer à prendre toutes les actions nécessaires en vue de maintenir le dialogue social. À cette fin, nous espérons que les réunions planifiées prochainement permettront d'apporter des solutions satisfaisantes pour toutes les parties.

Cordialement,

*Koen Van Gerven  
CEO*

*Le Secrétariat permanent et les membres de la CGSP Poste de la Nationale  
présentent leurs meilleurs vœux à tous leurs affiliés et leurs proches.*



**Au nom du Secrétariat TBM wallon,  
je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année  
et  
une très Bonne Année 2015  
à tous nos affiliés et à leurs proches**

*Claudy Vickevorst  
Secrétaire interrégional wallon*

## Régionale de Liège-Verviers

### Grève émotionnelle au TEC Liège-Verviers suite à une agression

*Le vendredi 21 novembre dernier, un chauffeur du dépôt de Jemeppe a été agressé par un automobiliste qui l'a également menacé d'une arme à feu. En réaction émotionnelle avec leur collègue, tous les chauffeurs de Jemeppe et de Robermont ont rentré leur bus au dépôt.*

Une assemblée générale s'est tenue au dépôt de Jemeppe. Les agents ont voté pour la prolongation de la grève car ils ne s'estiment pas soutenus par la direction lors des agressions et ce, d'autant plus que cette dernière comptabilise les périodes de maladie qui s'ensuivent lorsque l'agression n'est pas reconnue par l'assureur-Loi.

Des courriers relativement menaçants sont ainsi adressés aux agents qui comptent « trop de périodes de maladies ».

Cette situation est jugée intolérable par les membres du personnel, victimes d'une agression non reconnue.

Après 4 jours de grève au dépôt de Jemeppe et après plusieurs réunions infructueuses avec la Direction du TEC Liège-Verviers, tous les autres dépôts se sont mis à l'arrêt.

Un bureau de conciliation s'est tenu le mardi à Namur et il en a découlé l'accord suivant :

- toute incapacité de travail résultant d'une agression verbale ou physique sera neutralisée dans la prise en compte de l'absentéisme individuel, sous condition qu'elle ait fait l'objet d'une déclaration à l'assureur « accidents de travail », quelle que soit la décision de reconnaissance ou non de ladite agression comme accident de travail par l'assureur. Ceci vaut également pour les périodes d'incapacité de travail suivant immédiatement une période couverte par l'assureur ;

- cette disposition est mise à l'essai durant une période probatoire d'un an, au terme de laquelle, s'il est constaté un effet négatif sur le taux d'absentéisme, elle prendrait fin de plein droit, auquel cas le bureau de conciliation se saisirait à nouveau du problème ;

- des rapports trimestriels intermédiaires sur le nombre de déclarations d'accident de travail liées à des agressions, ainsi que l'évaluation du taux d'absentéisme, seront adressés par la direction du TEC Liège-Verviers aux membres du bureau de conciliation, sous le contrôle du Président de la sous-commission paritaire.

S'il est évident que le respect des procédures Amédís est indispensable, il s'avère encore une fois que le dialogue difficile au sein du Tec Liège-Verviers avec sa direction ont entraîné des débordements qui auraient pu être évités.

Au nom de la délégation CGSP et en mon nom propre je tiens à vous remercier tous pour la solidarité dont vous avez fait preuve.

*Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches, une très bonne fin d'année 2014 et mes meilleurs vœux pour 2015.*



*Fraternellement*



*Dona Balbo  
Secrétaire régionale de Liège*

*Le Secrétariat du Secteur TBM de Liège souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2015 à tous ses affiliés et à leurs proches.*

*Le Secrétariat,  
Giovanni Nocera, Président  
Fabian Quintiens, Vice-président  
Dona Balbo, Secrétaire régionale*

## STIB

### Harmony enfin !

Suite à la dernière réunion de négociations qui s'est tenue à la STIB en présence des trois organisations syndicales, il semblerait que l'on pourrait ratifier les accords lors de la prochaine Commission paritaire qui se tiendra le 9 décembre 2014, s'il n'y a pas de surprise en dernière minute de la part de l'une des composantes syndicales comme précédemment. Cet accord est important car ces textes nous permettent de conserver nos acquis voire même, en ces temps difficiles, d'apporter une petite amélioration à nos conditions de travail :

le break de 20 minutes est maintenant garanti. L'accord prévoit qu'un temps de 25 minutes de break sera inscrit sur toutes les cartes chauffeurs pour les agents effectuant un service en une prestation. De plus, celui-ci sera maintenant placé avec au minimum 1h½ après le début de la prestation et 1h½ avant la fin de celle-ci ; la dérogation des onze heures de repos est sauvegardée, ce qui est important

pour les agents voulant conserver leur roulement 4/6 classique et la règle de l'ancienneté sera respectée même pour les agents en crédit temps ; la publicité des services à J-2 avant 18h : en d'autres mots, les agents hors roulement auront l'opportunité de pouvoir prendre connaissance de leur service l'avant-veille avant 18h. Exemple : mercredi on doit vous communiquer le service qui vous est dévolu pour le vendredi. Ceci donnera une plus grande latitude à chacun de pouvoir permutation de service si nécessaire.

Comme vous pouvez le constater d'aucuns, bien que prévenus à multiples reprises que nous étions inflexibles quant à la sauvegarde de nos acquis, devront dorénavant admettre que nous avons raison.

Un autre volet très important de cet accord, c'est qu'il permet, comme il est écrit dans les textes, d'entreprendre une réforme complète des roulements

et des règles d'habillement afin d'améliorer la conciliation entre sa vie familiale et sa vie professionnelle ce qui est à nos yeux primordial pour le bien-être de tous les conducteurs sans qui, faut-il le rappeler, la STIB, n'aurait plus sa raison d'être. Nous serons bien évidemment attentifs à ce que tout cela soit scrupuleusement respecté, que ça ne soit pas une nouvelle recherche d'économie de la part de la direction et surtout qu'elle ne soit pas la énième du genre et qu'elle soit menée à terme dans un temps plus que raisonnable. Si comme elle le prétend, la direction veut vraiment aboutir à un résultat, il faudra qu'elle y mette les moyens pour y parvenir. Nous vous informerons bien sûr des conditions de sa mise en chantier et de l'évolution de ses travaux.

*Coppens Dario  
Secrétaire régional*



**30% de réduction**  
pour les affiliés CGSP  
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - [reservation@casteldepontalesse.be](mailto:reservation@casteldepontalesse.be) - 082 22 28 44 - [www.casteldepontalesse.be](http://www.casteldepontalesse.be)



### Le capital fictif

On explique souvent les turbulences des marchés financiers par l'immoralité des agents, les errements de la théorie économique ou les réglementations inadaptées. Bien que ces explications ne soient pas fausses, elles laissent de côté le principal problème : la nature et l'origine de la valeur financière. C'est ce mystère que Cédric Durand propose d'élucider.

À partir du concept de capital fictif, il soutient que la finance préempte la production future, s'approprie de la richesse qui reste à créer. S'appuyant sur des données comparatives couvrant les quatre dernières décennies, il montre que l'accroissement des dettes publiques et privées, l'essor des produits financiers, l'affirmation de la norme de création de valeur pour l'actionnaire, ou encore l'action des pouvoirs publics en faveur de la stabilité financière participent d'un même dispositif de domination sociale et politique.

L'hégémonie financière se pare des atours libéraux du marché, mais à chaque fois que les marchés s'effondrent, le capital fictif se tourne vers le politique pour mieux presser à son profit les corps sociaux.

**Cédric Durand** est un économiste français, Maître de conférences à l'Université Paris 13. Il participe à l'animation de la revue Contretemps.

**Cédric Durand, *Le Capital fictif. Comment la finance s'approprie notre avenir*, Éd. Les Prairies ordinaires, Paris, novembre 2014, 224 p., 17 €.**

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • L'insurrection qui vient !
- 4 / Évasion fiscale • LuxLeaks : des milliards envolés !
- 6 / Dette • La majeure partie de la dette publique belge est illégitime
- 7 / Le mot qui pue • Le client
- 8 / IRB • Près de 5 000 Bruxellois exclus du chômage en ce début janvier

### Infos POSTE

- 9 / Édito • Veillée d'armes en cette fin d'année
- 10 / Déclaration en Commission paritaire du 5 novembre 2014
- 11 / Réponse de l'Entreprise à cette intervention
- 12 / Préavis de grève

### Infos TBM

- 13 / Édito • Vœux
- 14 / Régionale de Liège-Verviers • Grève émotionnelle au TEC Liège-Verviers suite à une agression
- 15 / STIB • Harmony enfin !
- 16 / À lire

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11